

LA PLATEFORME EMPLOI

Guichet Territorial de Gestion des Clauses sociales

333 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE
Tél : 04 75 79 17 89

Responsable du service

Annabelle NOAILLY:
an.clause@laplateforme-emploi.fr
04 75 79 17 91

Lydie THEGARID :

facilitateur26@laplateforme-emploi.fr
04 75 79 17 94

Julie RAYNAUD DE FITTE :

facilitateur@laplateforme-emploi.fr
04 75 79 17 93

Sylvain FAUCUIT :

clause26@laplateforme-emploi.fr
04 75 79 17 97

Damien PONSONNET :

dp.clause@laplateforme-emploi.fr
04 28 61 26 08

Secteur Ardèche
clause07@laplateforme-emploi.fr

LES CLAUSES SOCIALES

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS
VOULU SAVOIR



Une clause sociale, qu'est ce que c'est?

C'est un dispositif de promotion de l'insertion et de l'emploi au travers des dispositions du Code des Marchés Publics. Tous les marchés de travaux et de services peuvent être concernés. Le plus souvent c'est une condition d'exécution du marché permettant de réserver une part des heures de travail générées par le marché, à la réalisation d'une action d'insertion.

Qui peut intégrer une clause sociale?

L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les bailleurs sociaux, les entreprises privées...

Quelles sont les modalités d'embauche?

- Embauche directe : CDI, CDD, Alternance
- Mise à disposition : via une ETT, ETTI ou un GEIQ
- Sous-traitance : à une structure IAE ou en ESAT

Quels publics sont concernés?

- Demandeurs d'Emploi de Longue Durée
- Séniors de 50 ans et +, et demandeurs d'emploi
- Allocataires de minima sociaux
- Travailleurs handicapés
- - de 26 ans ayant un faible niveau de formation
- - de 26 ans diplômés sans emploi depuis + de 6 mois
- Personnes en dispositif d'Insertion par l'Activité Économique
- Personnes ayant le statut de réfugié ou bénéficiaires de la protection subsidiaire...

L'éligibilité des publics décrits doit être validée préalablement à leur mise à l'emploi par le facilitateur.

